



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

Service de la création artistique  
Musique et danse

ARRÊTÉ SGAR N° 2023 / 564

Portant nomination pour deux ans des membres de la commission interrégionale consultative  
Pays de la Loire – Bretagne – Centre-Val de Loire chargée de donner un avis sur l'attribution  
des aides déconcentrées au spectacle vivant  
collège danse

Le Préfet de la région Pays de la Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code des relations entre le public et l'administration ;

**VU** la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

**VU** le décret n° 2020-631 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif du ministère de la culture et de la communication ;

**VU** le décret n° 2020-1831 du 30 décembre 2020 modifiant le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2021-1608 du 8 décembre 2021 modifiant le décret n° 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

**VU** l'arrêté du 5 mars 2019 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat et des collaborateurs occasionnels du ministère de la Culture ;

**VU** l'arrêté du 16 décembre 2021 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;

**VU** la circulaire du 1er mars 2022 relative aux modalités d'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

**VU** l'arrêté SGAR modificatif n°2022/753 du 7 novembre 2022 modifiant la liste des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, collèges musique et danse ;

**SUR** proposition du directeur régional des affaires culturelles,

## ARRÊTÉ

### **Article 1er**

Sont nommés, pour le **collège danse**, les membres de la commission interrégionale consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant au titre des années budgétaires 2024 et 2025 :

### **Membres relevant de la DRAC Pays de la Loire**

<b>Madame Erika Hess</b> Directrice déléguée du Centre chorégraphique national de Nantes	20 rue Noire 44000 Nantes
<b>Madame Marion Colleter</b> Directrice adjointe du Centre national de danse contemporaine d'Angers	17 rue de la Tannerie CS 50107 49101 Angers cedex 02
<b>Madame Béatrice Hanin</b> Directrice du Théâtre, scène nationale de Saint-Nazaire	Rue des Frères Pereire – BP 150 44603 Saint-Nazaire cedex
<b>Monsieur Maurice Courchay</b> Directeur du département danse du Pont Supérieur	4 bis, rue Gaëtan Rondeau 44200 Nantes
<b>Monsieur Christophe Garcia</b> Chorégraphe de la compagnie de danse la Parenthèse	20 rue d'Antioche 49100 Angers

**Membres relevant de la DRAC Bretagne**

**Monsieur Iffra Dia** 38 rue Saint-Melaine  
Co-directeur du CCNRB à Rennes, collectif 35000 Rennes  
FAIR-E

**Madame Natacha Le Fresne** 10 rue Jean Guy  
Directrice de l'association Danse à tous les 35000 Rennes  
étages

**Monsieur Patrice Le Floch** Bd de Yougoslavie  
Directeur du Triangle - SCIN à Rennes 35000 Rennes

**Madame Virginie Salmon** 65 rue de la Porte  
Directrice du Mac Orlan à Brest 29200 Brest

**Madame Amélie-Anne Chapelain** 6 rue de la Douane  
Directrice de la structure C.A.M.P, Capsule 56570 Locmiquélic  
artistique de mouvement permanent à  
Locmiquélic

**Membres relevant de la DRAC Centre-Val de Loire**

**Madame Raïssa Kim** 10 rue du Bourdon Blanc  
Directrice adjointe du Centre chorégraphique 45000 Orléans  
national d'Orléans

**Monsieur Patrick Germain-Thomas** 10 rue Cavallotti  
Sociologue de l'art et de la culture 75018 Paris

**Madame Camille d'Angelo** 47 rue du Sergent Leclerc  
Directrice adjointe du Centre chorégraphique 37000 Tours  
national de Tours

**Madame Emilie Pouzet** 24-26, route de la Chapelle  
Programmatrice danse à l'Antre-Peaux, Friche 18000 Bourges  
artistique à Bourges

**Monsieur Christophe Galent** Boulevard Pierre Segelle  
Directeur de la Scène nationale d'Orléans 45000 Orléans

## **Article 2**

La direction régionale des affaires culturelles de la région des Pays de la Loire assiste administrativement cette commission consultative et établit le compte-rendu des débats et un relevé de votes.

## **Article 3**

Conformément à la circulaire du 1er mars 2022, la prise en charge des frais de déplacement et l'hébergement engagés par les membres des commissions pour se rendre à celle-ci est de la responsabilité de la DRAC ou DAC de la région dont relèvent ces mêmes membres.

## **Article 4**

Le secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire et le directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 02 OCT 2023

La secrétaire Générale  
pour les affaires régionales  
Urwana QUERREC HALLÉGUEN